

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

Délibération n°2025-25

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 29

Date de convocation : 7 novembre 2025
Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A M. AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE POUVOIR A FERRE		X		FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE			X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN			X	DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY	X			BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET : DELIBERATION POUR LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE LA TELETRANSMISSION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Contrôle de légalité. Délibération organisant la reconduction de la télétransmission des actes de la commune/Syndicat

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales .

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec le préfet de l'Ain le 13/09/2022 est arrivée à échéance le.03/10/2025;

Considérant que le syndicat souhaite reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

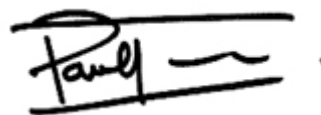
- décide de reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la préfecture de l'Ain, représentant l'État à cet effet ;
- précise que ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite tacitement d'année en année ;
- donne son accord pour que le maire signe l'avenant pour la reconduction de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 novembre 2025,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Ain le et publication ou notification le
